

**La Francophonie, une ambition pour un développement économique durable et solidaire**

12. **Solidarité francophone** : La Francophonie est un pont entre les peuples, entre le Nord et le Sud. L'usage d'une langue commune facilite les échanges économiques, les transferts d'expériences, les coopérations et l'aide au développement. La Conférence des ministres de l'Economie et des Finances de Monaco a manifesté la solidarité qui anime notre espace de coopération et nous nous félicitons de ses résultats. Nous appelons à la mise en œuvre de ses recommandations ainsi qu'à l'intensification de notre concertation.
13. **Espace de coopération et de concertation** : Conscients des bénéfices qu'apporte une mondialisation économique aux effets maîtrisés, nous soutenons les efforts en vue du renforcement et de l'aménagement du système financier mondial et voulons consolider la libéralisation des échanges commerciaux autour de l'OMC. Cependant, conscients aussi des risques de marginalisation que la mondialisation comporte pour les pays en développement, nous entendons faciliter l'intégration du plus grand nombre de nos pays au système du commerce mondial, dans le cadre d'un environnement favorable à la croissance, équitable et respectueux de la primauté de l'Homme. Nous encourageons donc le développement de processus d'intégration régionale de coopération économique, et appelons la communauté internationale à adopter une attitude positive pour l'aide au développement et pour le traitement de la dette, en particulier celle des Pays les moins avancés.
14. **Société de l'information** : Le développement des systèmes d'information et de communication ouvre à l'économie mondiale de très grandes perspectives d'emploi et de développement économique et social pour nos pays. Nous favoriserons les échanges de savoir et les transferts de compétences dans les domaines technologiques et scientifiques. Nous accroîtrons, en particulier en direction des jeunes, les efforts déjà consentis par les institutions francophones dans ce domaine, afin de leur dispenser une formation professionnelle et technique qui favorise leur intégration économique et sociale.
- \*\*\*
15. Nous encourageons la participation des jeunes aux programmes de la Francophonie et l'établissement d'un dialogue régulier. Nous les inviterons, sur une base représentative, à participer à l'orientation de notre action et les soutiendrons comme acteurs du développement.
16. Nous demandons au Secrétaire général de poursuivre sa mission de porte-parole politique de la Francophonie et de responsable de l'animation de la coopération multilatérale francophone, dans le cadre défini par la Charte, et de développer la concertation avec les autres organisations régionales et internationales.
17. Nous mobiliserons les moyens nécessaires aux missions de la Francophonie. Nous adoptons un Plan d'action, qui doit permettre à l'Organisation internationale de la Francophonie de disposer d'un cadre approprié à la réalisation de nos objectifs.